

<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES</b> <b>ARRONDISSEMENT DE BRIANCON</b> <b>CANTON DE GUILLESTRE</b> <b>COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS</b>	<b>Séance du Conseil Municipal du 22 Février 2021</b>
	<b>Délibération N° : 20210222-09</b>
<b>OBJET : Autorisation au Maire à mandater IT 05 pour la rédaction d'un cahier des charges de consultation d'un programmiste pour réaliser une étude de faisabilité et de préprogrammation immobilière de divers bâtiments.</b>	

L'an deux mil vingt et un, le 22 du mois de Février le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 17/02/2021

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 14

Chrystelle CERUTTI – Philippe BOULET – Florent BUES – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Pauline ROUX

**NOMBRE DE POUVOIR** : 1

Charles LACROIX a donné pouvoir à Philippe RIBOT (Charles LACROIX, arrivé à 18h50, n'étant pas présent à ce point de l'ordre du jour)

**NOMBRE DE VOTANTS** : 15

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Carine AUDIER-MERLE

Monsieur le Maire rappelle que le centre de VAL PRE VERT, ancienne maison d'enfants à caractère sanitaire et social, est inoccupé depuis 2013 et que la commune envisage d'acquérir cet ensemble immobilier qui se compose de quatre bâtiments.

Le Maire propose de solliciter les compétences d'un Programmiste pour nous accompagner et réaliser une étude de faisabilité et de préprogrammation afin de définir les nouveaux usages de ces bâtiments.

Il propose également d'élargir cette démarche de réflexion au bâtiment abritant la Mairie, l'OTI, la salle polyvalente et deux logements ainsi qu'au bâtiment du presbytère abritant notamment la bibliothèque.

Le Maire propose de faire appel aux services d'IT05 pour la rédaction d'un cahier des charges en vue de la consultation d'un programmiste,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré et voté par 15 voix POUR,

**APPROUVE** l'exposé du Maire,

**CHARGE le Maire** de mandater IT05 pour la rédaction d'un cahier des charges en vue de la consultation d'un programmiste pour réaliser une étude de faisabilité et de préprogrammation immobilière des bâtiments de l'ancien centre de Val Pré Vert, du bâtiment abritant la Mairie et du bâtiment de l'ancien presbytère abritant la bibliothèque,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

